

La France visée par une plainte

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

12.08.20

- bien-être animal
- porcelet
- porc charcutier



Pour CIWF, le plan d'action français visant à réduire la pratique de la caudectomie (coupe des queues) est « largement insuffisant ». Alain Cardinaux

L'association CIWF (Compassion in World Farming) attaque la France devant les institutions européennes pour le « manque de volonté de l'État » de faire respecter la directive communautaire interdisant la coupe des queues systématique des porcelets.

« Cela fait 26 ans que la France est dans l'illégalité en n'appliquant pas correctement la **directive européenne** [datant de 1994] sur la **coupe des queues** des cochons », affirme **CIWF**, dans un communiqué publié ce mardi 11 août 2020. L'association annonce avoir « déposé plainte contre la France cette semaine auprès de la **Commission européenne** », avançant que « la coupe des queues des cochons est effectuée dans 99 % des élevages français ».

« La **réglementation** européenne interdit cette technique en routine, précisait Nicolas Villain, ingénieur à la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, à La France Agricole en février

dernier. Elle ne doit être mise en œuvre qu'en dernier recours, lorsque tous les moyens ont été employés pour éviter le déclenchement d'épisodes de **caudophagie**. »

> À lire aussi : [L'arrêt de la caudectomie des porcelets à l'essai](#) (19/02/20)

« Les éleveurs seront mis à mal »

Si l'arrêté « établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs » a été modifié par le ministère de l'Agriculture en février dernier, « ce qui est proposé ne suffira pas à faire évoluer les pratiques, estime CIWF. [...] Il détaille un nombre de **matériaux manipulables** à mettre dans les cases, insuffisant au demeurant, sans mettre en place une évaluation de leur efficacité pour arrêter la coupe des queues. »

Pour l'association, « le gouvernement français et la filière repoussent encore une fois le moment d'agir. Résultat, les animaux en souffrent et les **éleveurs** seront, à moyen terme, mis à mal. » Elle considère en effet que « ce qui est proposé par la France dans son plan d'action risque, de fait, d'orienter le choix des éleveurs vers les matériaux de manipulation les moins appropriés », pointant notamment l'usage de la **pieuvre en bois**.

V. Gu.